



# PROGRAMME ITSCI - ANALYSE DES INCIDENTS ET DES RÉSULTATS

Novembre 2020-Octobre 2021  
French translation from English language original: EHL/MS/sm

## Synthèse

Ce rapport est une vue d'ensemble des succès du Programme ITSCI dans sa collaboration avec les parties prenantes pour parvenir à l'atténuation des risques dans les chaînes d'approvisionnement en minerais du Burundi, de la République démocratique du Congo (RDC), du Rwanda et de l'Ouganda entre le 1<sup>er</sup> novembre 2020 et le 31 octobre 2021.

Le programme ITSCI jouit d'une vaste expérience en matière de soutien aux entreprises, aux gouvernements et à la société civile pour l'identification et la réduction des risques associés aux chaînes d'approvisionnement en minerais 3T. Nos normes sont confirmées indépendamment comme étant alignées à 100% avec le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (Guide OCDE), et nous soutenons les entreprises qui exercent leur devoir de diligence conformément à ces attentes.

Nos équipes de terrain accompagnent le processus de traçabilité avec un système de gestion des incidents pour identifier et vérifier les risques, un élément critique du devoir de diligence. Le lancement d'alerte est une composante cruciale dans le cadre du reporting des incidents. Nous communiquons les incidents ainsi signalés tout au long de la chaîne d'approvisionnement, recommandons des mesures d'atténuation et facilitons les échanges relatifs à l'atténuation entre les parties prenantes locales. Par ailleurs, nous assurons le suivi et établissons des rapports sur la progression de l'atténuation des risques.

Les indicateurs saillants de la mise en œuvre du Programme ITSCI au cours de la période concernée par ce rapport, du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 octobre 2021, figurent dans le Tableau 1.

**Tableau 1. Indicateurs saillants du Programme ITSCI**

INDICATEURS	2020	2021
Sites miniers contrôlés	2 330	2 499
Visites de sites par mois	520*	796*
Transactions de minerais	560 000	553 831
Appels de lanceurs d'alerte	1 175	989
Incidents ouverts	1 338	1 300

\* Moyenne par mois ; il est à noter que la majorité des équipes de terrain ITSCI sont dédiées aux visites de sites.

Sur les 1 300 incidents ouverts au cours de la période concernée par ce rapport, 97 ont été classés avec une gravité de Niveau 1 pour leur association potentielle à des violations des droits humains, à la participation de groupes armés non-étatiques, à la taxation illégale ou encore à l'implication dans les activités minières d'individus dévoyés membres de groupes armés étatiques. Sur les 97 incidents de Niveau 1, 12 ont été classés comme étant à Haut Risque relevant du reporting auprès de la SEC (*Securities and Exchange Commission*) américaine. Quatre autres incidents de Niveau 2 ont été classés comme étant à Haut Risque au cours de cette période. Au moment de la rédaction de ce rapport tous les incidents à Haut Risque sont en cours d'atténuation et de surveillance. Le nombre total d'appels de lanceurs d'alerte a diminué de 16% au cours de la période concernée par ce rapport passant de 1 175 à 989, toutefois, la connaissance que les parties prenantes ont du

système demeure solide. Les partenaires locaux continuent à sensibiliser sur le programme de lancement d'alerte à la radio, ce qui continue à générer des réactions positives dans les communautés locales.

Sur les 97 incidents de Niveau 1, 12 ont été classés comme étant à Haut Risque relevant du reporting auprès de la SEC (*Securities and Exchange Commission*) américaine. Quatre autres incidents de Niveau 2 ont été classés comme étant à Haut Risque au cours de cette période. ITSCI a 32 indicateurs des résultats de la gestion des incidents (Annexe 1) qui, pour des besoins de simplification, ont été agrégés en 7 catégories. La proportion des différents résultats pour les 7 catégories d'incidents au cours de la période couverte par ce rapport se trouve dans le Tableau 2.

**Tableau 2. Résultats saillants de la gestion des incidents**

<b>RESULTATS AGRÉGÉS</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Améliorations du devoir de diligence	46%	42%
Améliorations de la gouvernance et de la sécurité	13%	16%
Sensibilisation et médiation	14%	19%
Atténuation des risques aux droits humains / à la santé et la sécurité	4%	4%
Suspension d'une mine/entreprise et/ou saisie/suspension du commerce des minerais	2%	1%
Incident non confirmé	6%	8%
Incident non résolu	15%	10%

Dans l'ensemble, les résultats de la gestion des incidents sont similaires à ceux de la période faisant l'objet du rapport précédent. Des améliorations ont été observées au niveau de la gouvernance et de la sécurité ainsi que de la sensibilisation et de la médiation pour les raisons indiquées ci-dessous. Les améliorations au niveau du devoir de diligence ont légèrement diminué par rapport à la période précédente, en même temps que le nombre d'incidents résolus.

Dans l'ensemble, les gouvernements de la région des Grands Lacs ont progressivement levé les restrictions imposées en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. La levée des restrictions a permis d'augmenter le nombre de visites de contrôle et de réunions avec les parties prenantes, et de manière générale d'assurer le suivi de la mise en place des mesures d'atténuation des risques et des incidents. Cela a contribué à la résolution de 5% d'incidents en plus en 2021 par comparaison avec la période couverte par le rapport précédent. Bien que la pandémie ait continué à affecter les déplacements et activités des parties prenantes dans certaines régions au cours de cette période, nous pensons que cela a eu un impact minime sur le signalement des incidents et leur résolution.

---

## SOMMAIRE

---

INTRODUCTION ET CHAMP DU RAPPORT	1
MÉTHODOLOGIE DE GESTION ET REVUE DES INCIDENTS	2
Catégories	2
Niveaux de gravité	2
Statut	3
Résultats	3
NOMBRES D'INCIDENTS ET STATUT DE RÉOLUTION	4
RÉSULTATS DES INCIDENTS	7
INCIDENTS À HAUT RISQUE POUR LE REPORTING SEC	9
Incidents à Haut Risque pour la période du rapport	9
Mise à jour des incidents à Haut Risque 2019-2020	11
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	11

---

## INTRODUCTION ET CHAMP DU RAPPORT

Le Programme ITSCI aide les entreprises à mettre en pratique les recommandations du **Guide OCDE sur le devoir de diligence** pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque en permettant la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement, l'identification des risques, la facilitation de la résolution des risques, la formation au devoir de diligence et diverses formes d'évaluation indépendante. Ce soutien aux parties prenantes permet aux chaînes d'approvisionnement 3T de commercer de manière responsable, d'éviter le financement des conflits ou le soutien à des violations des droits humains et aussi de répondre aux autres risques identifiés. ITSCI est la seule parmi toutes les initiatives de chaînes d'approvisionnement à avoir atteint des normes qui ont été confirmées par une évaluation indépendante comme étant alignées à 100% sur le Guide OCDE, y compris pour les risques stipulés dans l'Annexe II, et la réponse à ces risques<sup>1</sup>.

Un vecteur essentiel du devoir de diligence est la présence d'équipes de terrain pour surveiller et évaluer les risques en permanence, intéresser les parties prenantes locales, et communiquer des rapports sur l'atténuation comme cela est décrit dans l'Appendice du Guide OCDE. ITSCI fournit des équipes de spécialistes (~110 personnels) dans la Région des Grands Lacs, lesquels ont effectué une moyenne de **796 visites** de sites de mines ou d'entreprises **par mois** afin d'apporter des informations crédibles sur les risques et de formuler des recommandations à l'intention des entreprises de la chaîne d'approvisionnement et autres parties prenantes et de renforcer leurs capacités.

ITSCI reçoit des informations sur les risques en provenance de diverses sources, notamment de nos propres équipes de terrain, des agents de l'État, des représentants des entreprises, des communautés, des organisations non-gouvernementales locales et des Nations-Unies ainsi que par le biais d'autres rapports. ITSCI opère également un **mécanisme de lancement d'alerte** en RDC, financé en partie par Apple. Cela inclut une ligne d'appels gratuits permettant à quiconque de signaler des risques ou incidents ; 989 appels ont été reçus sur cette ligne au cours de l'année écoulée. Ce mécanisme inclut également la diffusion de deux spots sur 21 radios communautaires locales à travers la RDC dans le cadre de campagnes de sensibilisation sur l'exploitation minière artisanale responsable. Les diffusions ont lieu environ 700 fois par mois. Tous les risques potentiels et vérifiés concernant la chaîne d'approvisionnement sont saisis dans le système de gestion des incidents d'ITSCI pour permettre de suivre les problèmes en termes de catégorie et de sévérité, ainsi que leur atténuation en suivant le statut des incidents et leur résultat.

Les équipes de spécialistes d'ITSCI apportent leur soutien et des recommandations aux parties prenantes afin qu'elles prennent les mesures appropriées d'**atténuation** alignées sur l'OCDE, et ITSCI organise également 51 comités **multipartites** aux niveaux national, provincial et de la zone minière afin de débattre en toute transparence des plans d'atténuation. Nos équipes mènent aussi régulièrement des séances de **formation** sur une grande variété de questions, notamment sur les procédures de traçabilité, les grands principes du devoir de diligence, l'évaluation et l'atténuation des risques. ITSCI ajoute aux activités sur le terrain son **analyse** des

---

<sup>1</sup>Évaluation de l'alignement avec l'OCDE <https://www.oecd.org/corporate/industry-initiatives-alignment-assessment.htm>

mesures correctives et des résultats des incidents suivis et clos sur une période de 12 mois pour comprendre l'impact du Programme sur l'atténuation des risques.

Le présent rapport fournit une vue d'ensemble des données sur le signalement d'incidents pour les 12 mois entre le 1<sup>er</sup> novembre 2020 et le 31 octobre 2021 et concerne les chaînes d'approvisionnement en minerais du Burundi, de la République démocratique du Congo (RDC), du Rwanda et de l'Ouganda. Au cours de cette période, ITSCI a enregistré et géré un total de **1 300 incidents sur 2 499 sites miniers suivis** ainsi que le long des itinéraires de transport dans ces quatre pays d'Afrique. Dans ce même temps, nous avons enregistré des exportations de plus de 20 000 tonnes de concentrés de minerais 3T représentant environ 553 831 transactions au sein de la région ainsi que par le biais de la chaîne de négoce internationale vers des fonderies ayant satisfait à des audits indépendants. De nombreuses restrictions dues à la COVID-19 ont été levées par les gouvernements de la région des Grands Lacs au cours de cette période. Les mesures de confinement, couvre-feu et restrictions imposées continuellement pour les voyages et rassemblements au niveau local dans certaines régions en réponse aux vagues de contamination de la COVID-19 ont eu des conséquences minimales sur le reporting des incidents au cours de la période concernée par ce rapport.

## MÉTHODOLOGIE DE GESTION ET REVUE DES INCIDENTS

ITSCI et Pact, son partenaire de mise en œuvre sur le terrain, ont élaboré le processus de gestion des incidents aligné sur le Guide OCDE en y ajoutant leur expérience directe et les leçons fondamentales apprises au cours du développement et de la mise en œuvre du Programme. Tant la classification des incidents que le système de reporting ont considérablement évolué depuis notre projet pilote en 2010.

---

### Catégories

Les incidents sont évalués selon leur pertinence par rapport à un ou plusieurs éléments clés dans les **catégories** devoir de diligence, chaîne de responsabilité, corruption, groupes armés et forces de sécurité, droits humains et autres sujets d'inquiétude. Certains de ces sujets d'inquiétude vont au-delà de ceux mentionnés dans l'Annexe II de l'OCDE, incluant la santé et la sécurité ou l'exploitation minière dans des zones protégées, bien que l'objectif premier reste les violations des droits humains et de financement des conflits. Au total, ITSCI a défini 49 sous-catégories d'incidents pour classer suffisamment les nombreux types de risques potentiels.

---

### Niveaux de gravité

En plus des catégories par type, on attribue un **niveau de gravité** aux incidents. Il y a 3 niveaux, 3 étant le niveau de gravité le moins élevé et 1 étant le niveau le plus élevé. Les questions prioritaires exigeant une attention immédiate à un haut niveau et un possible désengagement de la chaîne d'approvisionnement sont classées comme étant de Niveau 1. Pour l'année couverte par ce rapport, nous mentionnons les incidents de Niveau 1 et de Niveau 2 comme étant à **Haut Risque** quand ils relèvent de l'obligation de reporting auprès de la SEC (*Securities and Exchange Commission*) américaine. (Les incidents de niveau moindre liés à des erreurs, ou au manque de compétences ou de formation sont considérés comme étant de Niveau 3 tandis que des problèmes de gravité moyenne ou à répétition se situent dans la catégorie du milieu, Niveau 2). Il est important de noter

que la classification des niveaux de gravité repose, entre autres, sur la véracité des allégations et des preuves. Les incidents peuvent rester ouverts pendant une période allant jusqu'à six mois, le temps que l'équipe ITSCI et/ou les parties prenantes concernées vérifient les informations avec de nouvelles preuves, surveillent la situation et/ou mettent en place des mesures d'atténuation. Si l'on trouve des preuves suffisantes et/ou si l'incident est non-résolu de manière persistante, il est possible de monter le niveau de sévérité de tels incidents qui peuvent alors être considérés comme étant à Haut Risque.

---

## Statut

---

ITSCI enquête sur les causes des incidents pour permettre de déterminer les mesures d'atténuation nécessaires, et conseiller les parties prenantes en conséquence, et pour préciser là où les efforts doivent être portés pour arriver à des améliorations. Les incidents peuvent rester ouverts pendant une période allant jusqu'à six mois, le temps que l'équipe ITSCI et/ou les parties prenantes concernées vérifient les informations, surveillent la situation et/ou mettent des mesures d'atténuation en place, mais cette période passée, l'incident sera clos et il lui sera attribué un **statut** final choisi parmi l'une des trois possibilités ci-dessous :

- ▲ **RÉSOLU** - L'ÉQUIPE ITSCI ET/OU LES PARTIES PRENANTES CONCERNÉES SE SONT MISES D'ACCORD ET DES MESURES ONT ÉTÉ MISES EN PLACE RÉSULTANT EN UNE ATTÉNUATION SATISFAISANTE.
- ▲ **NON RÉSOLU** - IL EST POSSIBLE QUE LES PARTIES PRENANTES CONCERNÉES NE SE SOIENT PAS MISES D'ACCORD, OU PLUS COMMUNÉMENT QU'ELLES N'AIENT PAS EFFECTIVEMENT APPLIQUÉ TOUTES LES MESURES D'ATTÉNUATION RECOMMANDÉES.
- ▲ **INSUFFISAMMENT CONCLUANT** - L'ÉQUIPE ITSCI N'A PAS TROUVÉ DE PREUVES SUFFISANTES POUR ÉTAYER UNE ALLÉGATION OU LE BESOIN D'ATTÉNUATION.

Dans certains cas, les incidents sont réouverts au bout de six mois si l'atténuation a été insuffisante pour arriver à une complète résolution, cela permet par conséquent un suivi complémentaire, la surveillance, l'atténuation et la possible résolution de ces incidents.

---

## Résultats

---

Suite à la clôture de chaque incident, l'équipe détermine si des résultats positifs ont été obtenus, une arrestation ou une sanction par les autorités par exemple, ou bien si certains, ou tous les résultats escomptés n'ont pas été obtenus en raison du manque d'engagement de la part des parties prenantes responsables. Pour les indicateurs, les parties prenantes ont été analysées à l'aune de leurs capacités, et de la mesure dans laquelle elles ont réussi à influencer, donner forme et améliorer les résultats finals des incidents signalés. Les résultats ont été identifiés pour quatre groupes clés :

- ▲ ENTREPRISES
- ▲ AUTORITÉS
- ▲ SOCIÉTÉ CIVILE
- ▲ ITSCI

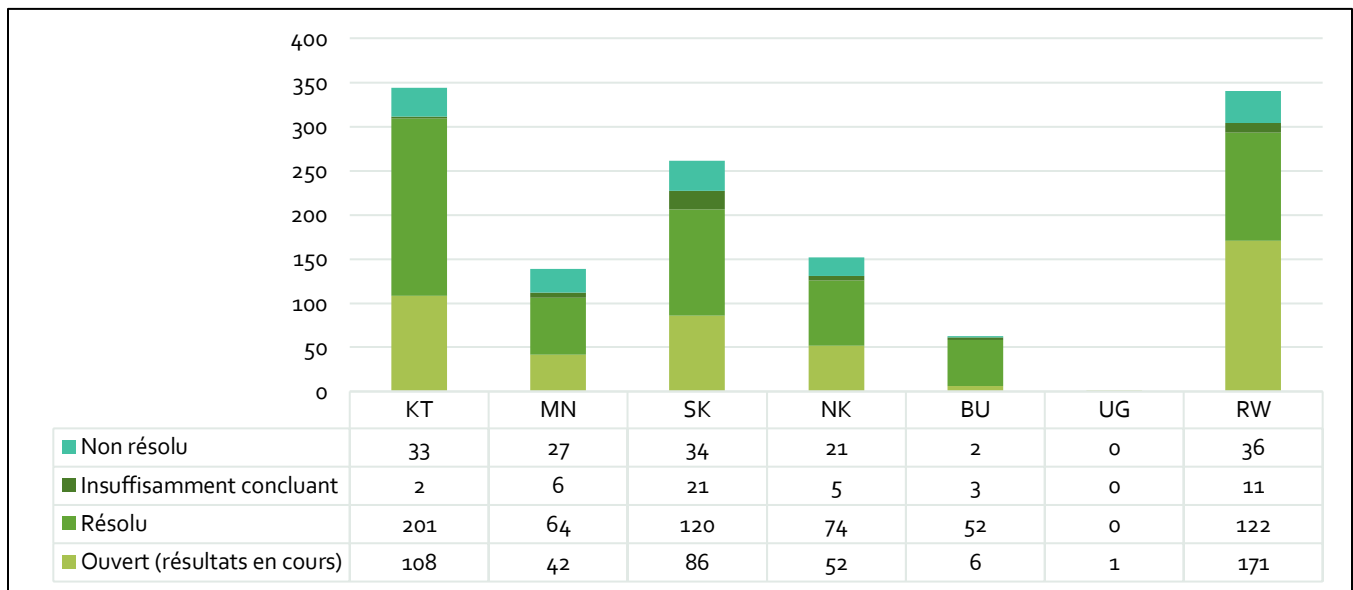
Au total, ITSCI a défini 32 résultats possibles pour permettre l'identification des tendances. Pour ce sommaire public, les résultats ont été agrégés en groupes de 7 résultats afin de limiter la complexité du rapport.

## NOMBRES D'INCIDENTS ET STATUT DE RÉOLUTION

La période concernée par ce rapport, du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 octobre 2021, a été sélectionnée par ITSCI pour permettre aux entreprises en aval qui soumettent des rapports sur leurs activités en matière de devoir de diligence au cours du premier trimestre de l'année civile de faire référence aux données ITSCI et d'expliquer comment elles ont évalué l'impact potentiel sur leurs propres chaînes d'approvisionnement. Il ne faut pas établir de comparaison directe avec d'autres publications ITSCI se rapportant à des années civiles.

La Figure 1 montre comment les incidents et leur statut se divisent à travers toutes les zones dans lesquelles ITSCI exerce ses activités et dont on trouvera la liste ci-dessous.

- ▲ AU NIVEAU DU PAYS POUR LE BURUNDI (BU), LE RWANDA (RW) ET L'OUGANDA (UG)
- ▲ AU NIVEAU SOUS-NATIONAL POUR LA RDC, INCLUANT LE 'KATANGA' (KT), MANIEMA (MN), NORD-KIVU (NK) ET SUD- KIVU (SK)
- ▲ IL EST À NOTER QUE DES DONNÉES AGRÉGÉES SONT RAPPORTÉES POUR LE 'KATANGA', ELLES INCLUENT LES NOUVELLES PROVINCES DU HAUT-LOMAMI, HAUT-KATANGA, TANGANYIKA ET LUALABA POUR PERMETTRE LA COMPARAISON AVEC D'AUTRES PUBLICATIONS ITSCI



**Figure 1. Nombres d'incidents et statuts pour la période du rapport**

Un total de 1 300 incidents ont été enregistrés par ITSCI au cours des 12 mois entre le 1<sup>er</sup> novembre 2020 et le 31 octobre 2021, ce qui est similaire aux incidents enregistrés pour la période faisant l'objet du rapport précédent (1 338). Le nombre total d'incidents enregistrés est influencé par une variété de facteurs qui sont détaillés ci-dessous. Le Katanga (344) et le Rwanda (340) ont connu le plus grand nombre d'incidents enregistrés au cours de cette période alors que le Burundi et l'Ouganda sont les pays qui ont eu le moins d'incidents, principalement en raison des niveaux d'activité comparativement plus faibles dans ces pays. Au moment de la rédaction de ce rapport, 466 incidents restaient ouverts et leurs résultats sont en cours.



Pour toute période faisant l'objet d'un rapport, le nombre total d'incidents enregistrés est influencé par une variété de facteurs, y compris, mais pas seulement :

- ▲ LE NIVEAU DE PRODUCTION TOTAL
- ▲ LES NOMBRES DE MINES ET LE NIVEAU D'ACTIVITÉ DE CES MINES
- ▲ LES NOMBRES D'EXPLOITANTS ET LE VOLUME D'AFFAIRES QU'ILS RÉALISENT

Par exemple, il est possible que de nouvelles entreprises s'établissent dans le but de participer au commerce de minerais 3T et qu'elles soient moins familières avec les exigences de devoir de diligence, et cela peut donc accroître le nombre d'incidents. Toutefois, il se peut aussi que ces mêmes nouvelles entreprises soient moins en mesure de rivaliser dans ce qui est pour elles un nouveau marché et qu'elles ne traitent que de faibles poids de minerais, et cela peut donc réduire le nombre d'incidents.

Le succès de la résolution des incidents peut être évalué en examinant le pourcentage d'incidents résolus par rapport au nombre total d'incidents avérés comme tels et qui n'ont pas été classés comme insuffisamment concluants. Au cours de la période visée par ce rapport, le taux global de résolution a été de 81% avec des variations selon les régions comme indiqué dans le Tableau 3. Les incidents peuvent conduire à des mesures prises par les parties prenantes et ainsi à des résultats positifs, mais il est possible qu'ils soient classés comme non résolus si tous les résultats escomptés en fonction des attentes d'ITSCI et du Guide OCDE n'ont pas été obtenus.

**Tableau 3. Pourcentage d'incidents résolus pour la période du rapport**

RÉSOLUTION D'INCIDENTS ITSCI	KT	MN	SK	NK	BU	UG	RW
Résolu	201	64	120	74	52	0	122
Non résolu	33	27	34	21	2	0	36
Total	234	91	154	95	54	0	158
<b>Incidents résolus (%) 1 nov. 20 au 31 oct. 21</b>	<b>86%</b>	<b>70%</b>	<b>78%</b>	<b>78%</b>	<b>96%</b>	<b>0%</b>	<b>77%</b>

Le pourcentage moyen d'incidents résolus est marginalement supérieur (81%) pour la période de ce rapport (à l'exclusion de l'Ouganda où l'activité a été minimale) par comparaison avec la période précédente (79%). Au Maniema (RDC) la majeure partie des résolutions d'incidents comparativement faibles (70%) avait trait à des divergences de poids au niveau du traitement. L'analyse des divergences de poids a été ajustée depuis pour permettre un suivi plus efficace. Par ailleurs, le CPP (Comité provincial de pilotage) ne s'est pas réuni en 2020 et il n'a tenu que de rares réunions en 2021 en raison de l'instabilité politique au Kindu ce qui a réduit le suivi de la part des parties prenantes locales. Au Burundi et au Katanga, un fort pourcentage (96% et 86% respectivement) des incidents a été résolu ce qui est généralement le signe d'un bon suivi et d'un bon engagement de la part d'ITSCI, des autorités et des entreprises de ces régions. Les incidents au Burundi sont généralement résolus avec

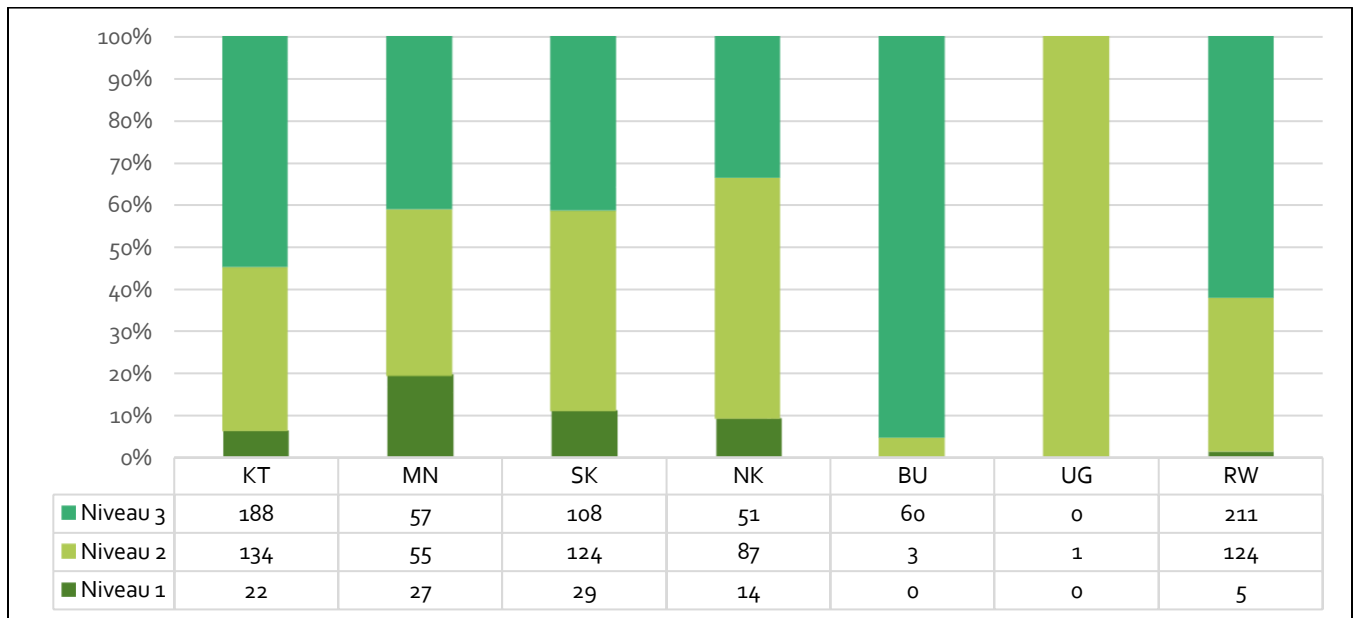
une rapide séance de remise à niveau et une correction des données mal enregistrées, ce qui concerne la plupart des incidents.

Dans l'ensemble, les gouvernements de la région des Grands Lacs ont progressivement levé les restrictions imposées en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Cela a résulté en un accroissement des visites de sites ITSCI ainsi que du suivi et du contrôle des incidents par le biais de réunions et de l'engagement des parties prenantes. De plus, ITSCI a élargi l'attention qu'elle porte aux incidents à tous les niveaux de gravité mais la priorité est toujours accordée aux incidents à Haut Risque afin de maintenir les normes de l'OCDE. En conséquence, en 2021, 5% d'incidents supplémentaires ont été résolus par rapport à la période faisant l'objet du rapport précédent. La pandémie a continué à affecter les mouvements et l'engagement des parties prenantes au cours de la période visée par ce rapport. Toutes les restrictions n'ont pas été levées, il y a eu un bref confinement au Rwanda, des couvre-feux localisés en RDC, et les restrictions continuent localement pour les voyages et certains rassemblements en réponse aux vagues de contamination de la COVID-19. Cela a eu un impact minime sur le signalement des incidents au cours de la période concernée par ce rapport.

La proportion relative des incidents de Niveau 1, 2, et 3 par région ITSCI est présentée dans le Tableau 4 et illustrée dans la Figure 2. Alors que les incidents de Niveau 1 incluent de graves violations du devoir de diligence et de la traçabilité, ils ont plus souvent trait à une gouvernance plus faible ou à une plus grande insécurité en certains endroits.

**Tableau 4. Proportion relative des incidents de Niveau 1, 2, et 3 par région ITSCI**

NIVEAU	KT	MN	SK	NK	BU	UG	RW	TOTAL RDC	TOTAL
Niveau 1	22	27	29	14	0	0	5	92	97
Niveau 2	134	55	124	87	3	1	124	400	528
Niveau 3	188	57	108	51	60	0	211	404	675
<b>Total</b>	<b>344</b>	<b>139</b>	<b>261</b>	<b>152</b>	<b>63</b>	<b>1</b>	<b>340</b>	<b>896</b>	<b>1 300</b>



**Figure 2. Gravité des incidents par région pour la période du rapport**

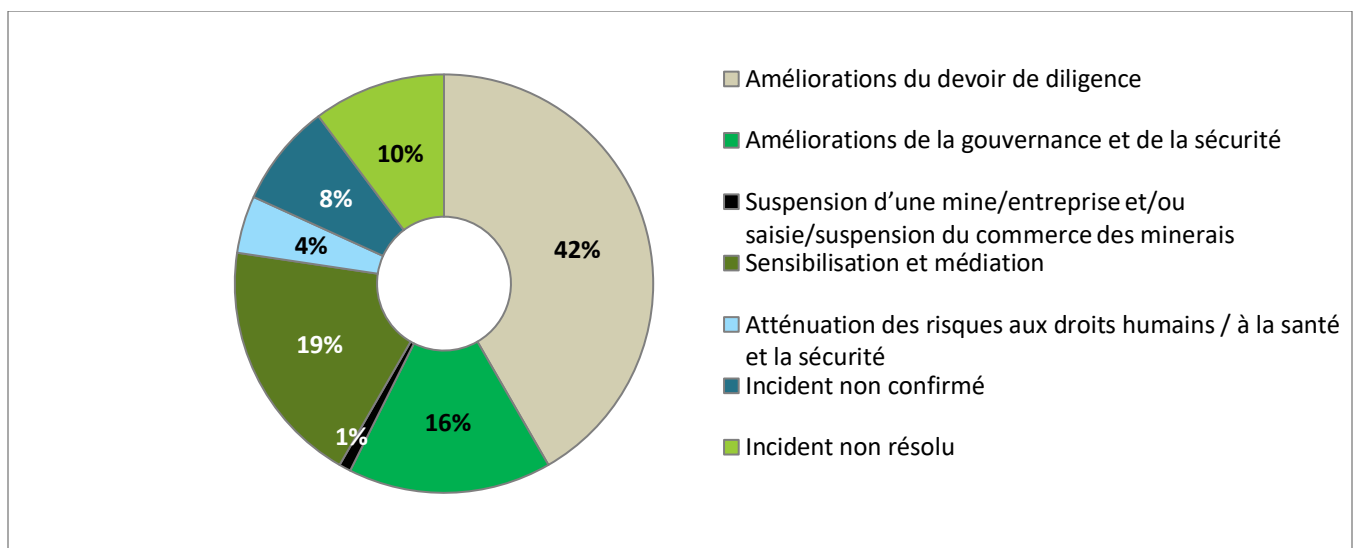
Les incidents de Niveau 1 sont ceux qui présentent les risques les plus graves au titre de l'Annexe II du Guide OCDE. Au cours de la période couverte par ce rapport, en RDC, ces incidents ont généralement été dus à l'implication de membres dévoyés des FARDC dans le commerce des minerais (ce qui est interdit par la loi de la RDC, sauf pour des questions de sécurité nationale), à des heurts entre des groupes armés non-étatiques et les FARDC, à la fraude et au vol de minerais, à des actes de harcèlement sporadiques, à la détention de creuseurs et à la violence. Au Katanga, certains incidents de Niveau 1 se sont produits quand des protagonistes ont empêché ITSCI de veiller au bon déroulement des activités liées aux exigences de traçabilité. Au Burundi, presque tous les incidents sont liés à des questions de gestion des données (Niveau 3) et cela est constant depuis de nombreuses années. Dans toutes les régions (à l'exception de l'Ouganda et du Burundi), la majorité des incidents ont été de Niveau 2 et Niveau 3, les incidents les moins graves.

## RÉSULTATS DES INCIDENTS

ITSCI a défini et utilise 32 résultats qui mesurent les effets enregistrés grâce à la gestion des incidents et indiquent le type de partie prenante impliquée dans le processus d'atténuation. Les résultats d'une résolution réussie sont déterminés une fois que l'incident a été clos. Dans le cadre des procédures ITSCI, cela demande que tous les détails du risque identifié soient connus, que les mesures d'atténuation appropriées aux termes de l'Annexe II de l'OCDE aient été recommandées et examinées, que ces mesures d'atténuation aient été mises en œuvre, et que l'amélioration soit confirmée. Afin de fournir une vue d'ensemble simplifiée des effets positifs enregistrés grâce au programme ITSCI, les 32 résultats ont été combinés en 7 groupes agrégés comme suit:

- ▲ AMÉLIORATIONS DU DEVOIR DE DILIGENCE
- ▲ AMÉLIORATIONS DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SÉCURITÉ
- ▲ SUSPENSION D'UNE MINE/ENTREPRISE ET/OU SAISIE/SUSPENSION DU COMMERCE DES MINÉRAIS
- ▲ SENSIBILISATION ET MÉDIATION
- ▲ ATTÉNUATION DES RISQUES AUX DROITS HUMAINS / À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ
- ▲ INCIDENT NON CONFIRMÉ
- ▲ INCIDENT NON RÉSOLU

La Figure 3 illustre le type de résultats obtenus grâce au travail et à la coopération de toutes les parties prenantes, et du Programme lui-même, au cours de la période concernée par ce rapport. Il faut noter qu'il peut y avoir plus d'un résultat par incident.



**Figure 3. Résultats agrégés des incidents au cours de la période du rapport**

Les entreprises prennent des mesures pour améliorer leur devoir de diligence, telles que des visites supplémentaires sur les sites miniers, l'amélioration des modes de travail, la rédaction de rapports d'évaluation des risques, la participation aux réunions de parties prenantes, et la mise en œuvre d'autres mesures d'atténuation. Ces mesures peuvent également être appuyées par un suivi et une formation ciblés de la part du personnel de terrain ITSCI. L'analyse des données pour la période du présent rapport a révélé que les améliorations dans le domaine du devoir de diligence ont légèrement diminué par rapport à l'année civile précédente. Le degré des améliorations dans le domaine de la gouvernance et de la sécurité, et celui de la sensibilisation et de la médiation ont légèrement augmenté par rapport à la période couverte par le rapport précédent.

De nombreux risques proviennent de l'environnement opérationnel et du besoin de renforcement des capacités au niveau gouvernemental. Il est donc intéressant de souligner que 16% des résultats sont liés à l'amélioration des performances au niveau de la **gouvernance et de la sécurité**, chiffre à comparer aux 13% de la période couverte par le rapport précédent. À titre d'exemple on peut citer les arrestations, la cour martiale, la mutation

de personnels des services des mines ou de la sécurité ou d'autres actions en justice similaires à l'encontre des responsables, ainsi que les meilleures performances obtenues grâce à la formation ou à de nouveaux engagements en faveur des principes de devoir de diligence.

En plus des mesures directement liées à des incidents spécifiques, il est positif de noter également que **la sensibilisation et la médiation** ont progressé au cours de la période visée par ce rapport et ont permis à l'équipe ITSCI, aux parties prenantes et groupes multipartites de continuer à partager des informations qui ont amélioré les processus et procédures. En RDC, ITSCI facilite actuellement la consultation et l'atténuation au niveau local dans 7 comités provinciaux et 44 comités locaux, lesquels sont présidés par les autorités et services de l'État avec la participation de la société civile. ITSCI continue à encourager l'établissement de comités de pilotage nationaux actifs au Burundi et au Rwanda. Au Rwanda, jusqu'à présent, 13 groupes de travail sur l'exploitation minière au niveau du district (*District Mining Task Forces*) ont été mis en place et ITSCI y participe. Ces actions forment le socle de l'amélioration continue et d'une meilleure gestion des risques à plus long terme, et elles ont compté pour 19% du total des résultats par comparaison avec les 14% de la période couverte par le rapport précédent.

L'un des rôles essentiels des équipes de terrain ITSCI est d'aider les entreprises à exercer leur devoir de diligence et d'apporter un soutien aux autorités et services de l'État pour perfectionner leur gestion des activités minières et améliorer la gouvernance du secteur minier en général. Pour atteindre ces objectifs, les équipes ITSCI organisent régulièrement des séances de formation, des séances d'accompagnement individuel, des activités de renforcement des capacités ou des ateliers de groupes pour les agents de l'État, les creuseurs, les négociants (les intermédiaires), les coopératives minières et les exportateurs. Les questions traitées recouvrent une large variété de thèmes dont les procédures d'étiquetage et de traçabilité, les principes du devoir de diligence en général ainsi que l'évaluation des risques et leur atténuation. Au cours de la période du présent rapport, les équipes de terrain ITSCI ont mené **716 séances de formation** pour un total de **12 309 bénéficiaires**. Les vastes activités de formation entreprises par ITSCI au cours de cette période ont permis d'atteindre et de maintenir la forte proportion d'amélioration du devoir de diligence (42%) notée dans les résultats des incidents.

## INCIDENTS À HAUT RISQUE POUR LE REPORTING SEC

### Incidents à Haut Risque pour la période du rapport

Sur un total de 1 300 incidents enregistrés au cours de la période concernée par ce rapport, 16 ont été identifiés comme étant à Haut Risque pour ce qui concerne le **reporting SEC aux USA**. Le processus d'identification des incidents relevant potentiellement de l'obligation de reporting SEC aux USA a impliqué une évaluation et une analyse rigoureuses de la part d'ITSCI, en collaboration étroite avec notre partenaire de mise en œuvre sur le terrain, afin de vérifier les faits sur le terrain. Sur ces incidents, quatre étaient de Niveau 2 et 12 de Niveau 1, lesquels ont trait à l'implication possible d'individus qui sont, ou peuvent être, membres d'un groupe armé identifié comme responsable de violations graves des droits humains dans les Rapports nationaux annuels portant sur les Pratiques des Droits Humains au titre des sections 116(d) et 502B(b) de la loi américaine sur l'aide à l'étranger (*Foreign Assistance Act*) de 1961 (22U.S.C. 2151n(d) et 2304(b)) concernant la RDC ou un pays voisin. Ceci peut être en lien avec des groupes armés non-étatiques ou des individus dévoyés au sein de groupes

armés étatiques tels que la police ou l'armée nationale, que les individus eux-mêmes aient été armés ou non au moment de l'incident.

Les nombres d'incidents à Haut Risque issus des incidents de Niveau 1 sont présentés par région dans le Tableau 5.

**Tableau 5. Incidents à Haut Risque identifiés dans la période du rapport**

RÉGIONS AVEC ACTIVITÉS ITSCI	NIVEAU 1 - TOTAL	NIVEAU 1 - HAUT RISQUE	% DU NIVEAU 1
KT	22	1	5%
MN	27	4	15%
SK	29	6	21%
NK	14	1	7%
BU	0	0	0%
UG	0	0	0%
RW	5	0	0%
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>12</b>	<b>12%</b>

Dans l'ensemble, sur toutes les régions ITSCI, 12% des incidents de Niveau 1 ont été considérés comme étant à Haut Risque. Sur les quatre incidents de Niveau 2 qui ont été considérés comme étant à Haut Risque, 3 ont eu lieu au Nord-Kivu et 1 au Sud-Kivu. Au terme de la période visée par ce rapport, 7 des incidents à Haut Risque étaient toujours ouverts et en cours d'atténuation et ITSCI continuera à suivre ces incidents conformément aux procédures du Programme. Cinq des incidents restants ont été clos ayant été considérés comme résolus et quatre comme non-résolus.

---

## Mise à jour des incidents à Haut Risque 2019-2020

---

Pour la période visée par le rapport 2020, 9 des 1 338 incidents avaient été identifiés comme étant à Haut Risque et pouvant avoir des liens avec des éléments dévoyés de la police congolaise et/ou de l'armée nationale de la RDC. Ils étaient liés à une variété d'activités illicites supposées telles que fraude, corruption, taxation ou paiements illégaux. Cinq des 9 incidents étaient clos à la fin de la période de reporting 2020. Les quatre incidents restants ont été clos au cours de 2021 après un suivi conforme aux critères ITSCI. Sur les quatre incidents clos en 2021, l'un d'entre eux ayant trait à un groupe armé non-étatique a été clos après que des patrouilles de sécurité supplémentaires aient été déployées et aucun incident similaire lié à l'exploitation minière ne s'est produit. Il a été conclu qu'un autre incident n'impliquait pas de groupes armés et a dès lors été clos. En ce qui concerne le troisième incident qui a été clos, l'élément touchant la perception de taxes par la PNC (la police nationale) a disparu. Toutefois, l'incident a été clos comme non résolu, et un nouvel incident a été ouvert en 2021 étant donné que la perception de taxes par d'autres agents de l'État continue, sans implication de la PNC. L'incident restant a été clos, considéré comme étant insuffisamment concluant, aucune autre information n'ayant été trouvée en lien avec les minerais affectés. Depuis l'incident, les officiers de la PMH (la police des mines) impliqués n'ont pas été mentionnés dans le cadre de nouveaux incidents.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nous apprécions la participation et l'engagement des entreprises qui souhaitent être informées régulièrement d'incidents individuels. Les sociétés qui adhèrent à l'ITSCI reçoivent un rapport mensuel sur chaque incident, il indique les mesures recommandées et en cours et si l'incident a été résolu. En outre, les membres d'ITSCI reçoivent des alertes pour les incidents de Niveau 1 dès que des informations suffisantes pour décrire le risque sont disponibles afin que les entreprises puissent établir leur propre stratégie de devoir de diligence en réponse à ce risque.

En plus de ce rapport, ITSCI peut aussi apporter son soutien aux entreprises en aval pour les aider à remplir leurs propres obligations de reporting en matière de conformité en leur apportant des analyses et détails supplémentaires basés sur des accords individuels, incluant une contribution financière raisonnable pour couvrir les frais que ces rapports impliquent dans le cadre de notre gestion globale des incidents.

Les informations concernant tous les incidents sont aussi rendues publiques avec un délai de trois mois une fois que tous les incidents concernant une période de six mois donnée ont été clos. Les informations sur les incidents sont disponibles sur les pages d'information du site web ITSCI : <https://www.itsci.org/incident-summaries-public/>

Pour toutes demandes, suggestions ou demandes de renseignements, veuillez contacter le Programme ITSCI au +44 (0)1727 875 544 ou à l'adresse [itsci@internationaltin.org](mailto:itsci@internationaltin.org)

Nous tenons particulièrement à remercier les équipes de reporting ITSCI pour leur dévouement et leurs efforts permanents.

## **Avertissement**

© International Tin Association Ltd, en qualité de Secrétariat du Programme ITSCI. Tous droits réservés. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite ou transmise, sous quelque forme ou quelque moyen que ce soit, et aucun extrait ne peut être pris hors du contexte de son intégralité sans l'accord écrit préalable d'ITA Ltd. Toutes les conclusions et recommandations figurant dans ce rapport sont faites en toute bonne foi et sur la base des informations à la disposition des auteurs au moment de la rédaction. Le Programme ITSCI n'attache aucune condition, garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux conclusions et recommandations contenues dans ce rapport. Les utilisateurs potentiels auront la responsabilité de s'assurer de la pertinence des informations pour leur propre situation. En aucun cas, le Programme ITSCI, ou l'une des sociétés ou organisations au sein du Programme, ne sera responsable de préjudices ou objets de litige qui pourraient survenir en conséquence de l'utilisation ou du recours à ces conclusions ou recommandations.



## ANNEXE I. Vue d'ensemble des résultats des incidents et regroupement des résultats sous forme agrégée

Niveau d'ensemble	Niveau détaillé	Description
Améliorations du devoir de diligence	Devoir de diligence des entreprises amélioré	L'entreprise recueille plus d'informations auprès des fournisseurs par le biais de visites de sites miniers ou d'autres sources et elle assure le suivi
	Procédures des entreprises améliorées	L'entreprise améliore son mode de travail ou formalise sa documentation et ses systèmes
	Données améliorées	ITSCI et l'entreprise, en coopération avec les services de l'État compétents, résolvent les questions concernant les données ou fournissent des informations sur la chaîne de responsabilité
	Contrôle de la plausibilité	ITSCI gère les risques associés à un type de minerai, un niveau de production dans les mines ou des variations de poids manquant de plausibilité
	Alertes sur les risques communiquées aux entreprises	ITSCI communique aux participants des alertes sur les mines, les fournisseurs ou les lieux présentant les risques les plus élevés
	Procédures ITSCI améliorées	ITSCI perfectionne sa méthode de travail ou sa documentation, notamment en adaptant ses processus aux exigences locales
	Surveillance continue	ITSCI continue de surveiller étroitement les questions considérées comme étant à Haut Risque ou susceptibles de se reproduire, au-delà de la période concernée par l'incident
Améliorations de la gouvernance et de la sécurité	Sécurité privée améliorée	L'entreprise formalise des contrats avec un prestataire de sécurité privée, examine les antécédents de la société de sécurité ou la forme en matière de droits humains
	Processus légal accompli, y compris arrestations	Les autorités prennent des mesures correctives qui peuvent inclure des arrestations, amendes ou autres mesures d'exécution de la procédure légale
	Changement de législation ou de procédure	Les autorités ou chefs coutumiers introduisent une loi nationale ou locale ou une révision des procédures pour protéger la traçabilité et réduire les risques
	Changement du comportement coutumier	Les chefs tribaux ou autres chefs traditionnels adoptent un nouveau comportement pour étayer le devoir de diligence
	Sécurité étatique améliorée	Les autorités assurent une sécurité supplémentaire, forment ou améliorent la protection autour des zones minières
	Mesures prises par le commandement	Les autorités prennent des mesures correctives qui peuvent inclure une audition et des mesures de poursuites contre des individus dévoyés occupant un poste officiel
	Performances du gouvernement améliorées	Les autorités remplacent des agents peu performants ou absents, augmentent le nombre d'agents ou

Niveau d'ensemble	Niveau détaillé	Description
		prennent part à des formations
	Protection du parc national	Les autorités empêchent les minerais en provenance des parcs nationaux d'entrer dans la chaîne d'approvisionnement
	Responsabilité et surveillance accrues au niveau local	Les parties prenantes prennent des mesures pour protéger les chaînes d'approvisionnement responsables, notamment par le biais du lancement d'alertes
	Corruption réduite	Les parties prenantes identifient, signalent et préviennent la corruption
Suspension d'une mine/entreprise et/ou saisie/suspension du commerce des minerais	Suspension de l'adhésion ou du commerce des minerais	ITSCI suspend la participation des entreprises ou des mines ou gèle le mouvement des minerais
	Minerais mis en quarantaine	ITSCI demande aux participants de mettre les minerais de côté et de ne pas les commercialiser le temps de l'enquête sur l'incident
	Suspension des exploitants	Les autorités suspendent les exploitants ou les licences d'exploitation minière
	Minerais saisis	Les autorités saisissent des minerais douteux
Sensibilisation et médiation	Sensibilisation	Les parties prenantes prennent part à des formations informelles ou reçoivent des conseils d'ordre général sur les processus ou activités
	Formation formelle	Les parties prenantes prennent part à des formations ou à des séances d'accompagnement organisées de manière formelle avec des objectifs ITSCI précis
	Dialogue avec les parties prenantes	Les parties prenantes prennent part aux négociations entre parties commerciales ou autres pour résoudre les litiges
Atténuation des risques aux droits humains / à la santé et la sécurité	Sécurité améliorée	Les parties prenantes ferment les mines ou prennent des mesures pour prévenir la répétition des accidents, par le biais de la formation par exemple
	Contribution financière des entreprises	L'entreprise verse des indemnités à la communauté ou aux creuseurs blessés
	Travail des enfants réduit	Les parties prenantes forment, sensibilisent ou prennent des mesures visant à réduire le travail des enfants
	Travail forcé réduit	Les parties prenantes prennent des mesures visant à prévenir le travail forcé
Incident non confirmé	Non résolu, insuffisamment concluant	Non résolu en raison du manque d'informations suffisantes ou de preuves permettant d'arriver à une conclusion

Niveau d'ensemble	Niveau détaillé	Description
Incident non résolu	Non résolu par manque d'engagement	Non résolu en raison de l'absence des informations demandées ou d'action de la part de l'entreprise ou des autorités
	Non résolu pour cause de procédure judiciaire non aboutie	Non résolu parce que la procédure judiciaire n'a pas abouti suite à des arrestations ou autres
	Non résolu par manque d'accord international	Non résolu parce qu'aucune solution n'a été convenue, notamment l'élimination des minerais saisis